RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU OCTOBRE 2026

Recommandations relatives à la vaccination systématique contre l'hépatite B chez les enfants

Public Health Agency of Canada
Agence de la santé publique du Canada

Canada

Promouvoir et protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title: *Recommendations for routine pediatric Hepatitis B vaccination*

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada

Sans frais : 1-844-280-5020

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

Date de publication : Octobre 2026

À moins d'avis contraire, vous pouvez reproduire le contenu de cette publication ou ce produit en totalité ou en partie à des fins non commerciales, dans tout format, sans frais ni autre permission. Les reproductions ou distributions commerciales sont interdites sans obtenir la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Agence de la santé publique du Canada. Pour obtenir une permission de reproduire du contenu appartenant au gouvernement du Canada pour des fins commerciales, veuillez consulter : www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/avis/demande-affranchissement-droit-auteur.html

Cat. : HP40-411/2026-1F-PDF
ISBN : 978-1-100-01087-8

APERÇU

- En octobre 2026, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les Recommandations relatives à la vaccination systématique contre l'hépatite B chez les enfants du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Ces directives sont fondées sur les données probantes actuelles et sur l'avis d'experts du CCNI.

- **Le CCNI recommande que tous les bébés soient vaccinés systématiquement contre le virus de l'hépatite B (VHB).**

    - Le moment optimal pour commencer la vaccination systématique des bébés contre le VHB dépend de la situation épidémiologique actuelle de chaque province ou territoire et de facteurs propres aux programmes provinciaux et territoriaux. La première dose de la série vaccinale contre le VHB peut être offerte dans les 24 heures suivant la naissance, ou à l'âge de deux mois, qui correspond généralement à la première visite du calendrier de vaccination systématique des enfants. Pour plus de détails, voir la déclaration complète du CCNI.

Pour lire la déclaration complète, voir les **Recommandations relatives à la vaccination systématique contre l'hépatite B chez les enfants (PDF).**

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Le VHB peut causer une infection aiguë ou chronique du foie, les bébés, les jeunes enfants et les personnes immunodéprimées étant les plus susceptibles de développer la forme chronique. La probabilité de développer une infection chronique au VHB après une infection aiguë est de 90 à 95 % chez les bébés, de 25 à 50 % chez les enfants âgés d'entre un an et cinq ans, et de 3 à 10 % chez les adolescents et les adultes en bonne santé.

- Les programmes de vaccination systématique contre l'hépatite B, en place partout au Canada depuis des décennies, ont contribué de manière appréciable à la lutte contre l'hépatite B, parallèlement au dépistage prénatal universel du VHB. Les provinces et les territoires offrent depuis longtemps le vaccin contre le VHB aux adolescents ou aux bébés (à la naissance ou à l'âge de 2 mois), selon la façon dont chaque administration a conçu son programme.

- Cependant, la vaccination systématique contre le VHB dans la première enfance peut offrir une protection plus précoce et plus équitable contre l'hépatite B, car il existe un risque accru de développer la forme chronique de cette maladie lorsque l'infection survient dans la première enfance ou la petite enfance. Cela est particulièrement important pour les enfants qui peuvent présenter un risque accru d'infection en raison d'une exposition à des contacts étroits avec des personnes porteuses du VHB, comme les membres du ménage, les contacts en milieu de garde et les soignants.

- Dans sa dernière mise à jour présentée ici, le CCNI recommande d'offrir la vaccination systématique contre l'hépatite B à tous les bébés.

- Il est particulièrement important de maintenir de solides programmes de dépistage prénatal de l'hépatite B. Les bébés nés de femmes enceintes ou de personnes enceintes qui ont obtenu un résultat positif au test de dépistage du VHB ou dont le statut d'infection au VHB est inconnu doivent continuer à recevoir une dose de vaccin contre le VHB à la naissance dans le cadre de la prophylaxie post-exposition.

- Les personnes non vaccinées susceptibles de contracter l'hépatite B doivent continuer à se faire vacciner contre le VHB dès que le risque est relevé.

- Le vaccin anti-VHB peut être administré à tout moment avant ou après l'administration d'autres vaccins vivants ou non vivants, y compris de façon concomitante (le même jour).

- Lorsqu'une série de trois doses de vaccin monovalent anti-VHB et/ou de vaccin hexavalent à composant anti-VHB est administrée aux bébés et aux enfants, les intervalles d'administration recommandés sont 0 mois, 1 à 2 mois et au moins 6 mois (où 0 représente le moment de l'administration de la première dose). S'assurer de respecter un intervalle minimal de 4 semaines entre la première et la deuxième dose, et un intervalle de 8 semaines entre la deuxième et la troisième dose. De plus, pour compléter correctement la série, il doit s'écouler un intervalle global minimal de 16 semaines entre la première et la dernière dose.

- Il faudra du temps aux administrations pour passer à des programmes optimaux afin d'offrir la vaccination à tous les bébés. Le fait de maintenir l'administration du vaccin aux enfants plus âgés pendant la transition assurera une protection

continue, et il a été démontré que, depuis leur mise en place, tous les programmes canadiens de vaccination contre l'hépatite B permettent de réduire le nombre de cas de cette maladie.

Pour recevoir des renseignements sur les mises à jour du GCI et les nouvelles recommandations, déclarations et revues de la littérature du CCNI, inscrivez-vous à notre liste de diffusion.